

COMMUNE DE  
CREUZIER-LE-VIEUX

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 23 septembre 2015, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERTIN, Maire.

**Présents** : Mr CROUZIER – M<sup>mes</sup> BOUILLON – Mr CORRE – M<sup>me</sup> GAILLE – Mr MEUNIER – M<sup>me</sup> GRENIER (Adjoints) – M<sup>me</sup> SABATIER – Mr QUAIRE (conseillers délégués) – Mr BOUCHARD – M<sup>me</sup> FINAT – Mr MAIRAL – M<sup>me</sup> JAYAT – Mr BACOT – Mr BLANCHET – M<sup>me</sup> GUILLET – M<sup>elle</sup> ARNOUX – M<sup>me</sup> GRINCOURT – Mr JOURDAIN – M<sup>me</sup> HORIOT – M<sup>me</sup> BRADEL – M. CHAPELLE (Conseillers municipaux).

**Absent représenté** : M. POTIGNAT

M<sup>me</sup> Elisabeth GUILLET a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

**APPROBATION** du compte rendu du 11 août 2015 par les membres présents.

Installation de Monsieur Gilles CHAPELLE, nouveau conseiller municipal en remplacement de Monsieur Sébastien MARILLIER, démissionnaire.

## **I/ DELIBERATIONS**

### **1/ COMMISSIONS**

Suite au remplacement de Monsieur Sébastien MARILLIER, Monsieur Gilles CHAPELLE demande à être membre de la commission Enfance et Monsieur Patrick JOURDAIN de la commission du Personnel. Accord unanime du Conseil Municipal.

### **2/ VVA : Parc Naturel Urbain de Port Charmeil**

Présenté par Monsieur Matthieu BOISSEAU, chargé de mission à VVA, ce projet a pour but d'obtenir l'aménagement naturel et urbain du Port-Charmeil afin de répondre aux enjeux majeurs du grand secteur du val d'Allier situé au nord du cœur urbain de l'agglomération par sa transformation en « Parc Naturel Urbain » : valorisation urbaine et paysagère, gestion du risque inondation, restauration écologique, préservation de la nappe alluviale pour l'alimentation en eau potable, intégration durable de l'agriculture, mobilités douces et développement des loisirs de plein air.

Dans ce but et dans un premier temps, il est demandé aux membres du conseil d'approuver le principe d'adhésion à un groupement de commande formalisé par un accord-cadre de maîtrise d'œuvre, d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement désignant VVA coordonnateur et tout document inhérent à cette convention, et d'inscrire les crédits correspondants aux engagements pris dans ladite convention dans le Budget 2016 (environ 7 500€).

Accord unanime du Conseil Municipal.

### **3/ VVA : Avis sur le rapport de Monsieur le Président de Vichy Val d'Allier relatif aux mutualisations de services entre Vichy Val d'Allier et les Communes Membres**

Dans l'objectif national d'amélioration de la gestion publique locale et de réduction de la dépense publique, la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales dite « RT » prévoit que le président d'un établissement public de coopération intercommunale à la fiscalité propre établit, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de schéma de mutualisation des services doit être soumis au conseil municipal de chaque Commune membre de l'EPCI pour avis.

Ce document a été présenté au conseil communautaire lors de la séance du 18 juin 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, au projet de schéma de mutualisation présenté.

### **4/ PLAN LOCAL DE L'HABITAT : ravalement de façade**

Dans le cadre du PLH de VVA adopté par notre commune en juillet 2010, des aides financières sont versées aux propriétaires privés selon des critères d'éligibilité précis. Après étude du dossier de travaux de ravalement de façade effectués par Madame Marie-Josèphe FLEURY au 9, rue de la Mairie, une aide lui sera versée de 630,50€ selon le calcul suivant: 20% des dépenses subventionnables plafonnées à 6 305€ soit 1 261€ répartie proportionnellement entre VVA et la Commune.

Accord unanime du Conseil Municipal.

### **5/ PERSONNEL : création de poste**

Dans le cadre de la création du poste de Directeur des Services Techniques, et suite au résultat des entretiens des différents candidats, Le Maire propose la création dudit poste au grade détenu par la personne retenue, soit agent de maîtrise (catégorie C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

### **6/ VOIRIE : convention de passage de balayeuse**

Suite à la cession de notre balayeuse, une convention de prestation de service avec la ville de CUSSET est proposée aux membres du conseil aux tarifs horaires suivants : 63,96€ pour la balayeuse et le chauffeur, et 66,68€ pour le coût du traitement des déchets à la tonne. Quatre passages par an sont prévus dans les 4 secteurs communaux (Crépin, Centre bourg, Vichy-Rhue/Laudemarière et La Viala). Le budget annuel s'élève à environ 9 108€ pour 58,70km de voirie.

Accord unanime du Conseil Municipal.

\* \* \* \* \*

## **II/ QUESTIONS DIVERSES**

- Feux tricolores : prévoir d'urgence le remplacement de celui du pont Boutiron (en venant de Charmeil) ;
- PLU : enquête publique en cours (du 12 octobre au 13 novembre).

Séance levée à 19h45.